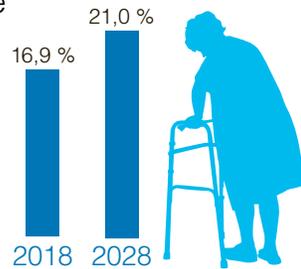




Veiller aux besoins en matière de soins de santé de la population vieillissante.

La population canadienne vieillit. La proportion d'aînés au Canada augmentera de **16,9 % à 21,0 %** au cours des dix **prochaines années**.



Cela fera grimper les dépenses du système public de soins de santé. Il en coûte environ **12 000 \$ par année** pour veiller aux besoins d'un aîné contre **2 700 \$** par année pour le reste de la population.

À l'heure actuelle, les transferts fédéraux en matière de santé aux provinces et territoires ne tiennent pas compte du vieillissement de la population. Si rien n'est fait pour corriger cette situation, la proportion **fédérale consacrée au financement des soins de santé chutera à moins de 20 %** d'ici 2026.



Les provinces et territoires ont de la difficulté à répondre aux besoins en matière de soins de santé de la population **vieillissante**, lesquels feront grimper le coût des soins de santé de **93 G\$** au cours des dix prochaines années.



Cette somme supplémentaire de **93 G\$** représente environ **1,8 %** des **dépenses totales** des provinces et territoires au cours des dix prochaines années.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent se concerter pour s'assurer de bien répondre aux besoins en matière de santé des Canadiens.





Au Canada, **5,1 millions** de personnes atteindront l'âge de 65 ans au cours des dix prochaines années.

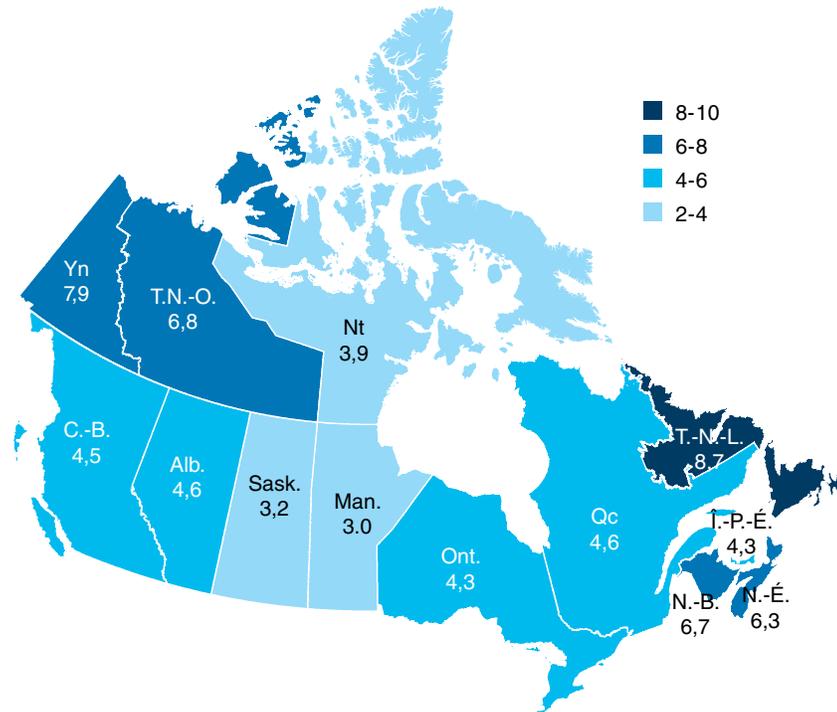
La population vieillissante du Canada

À l'instar d'une grande partie du monde industrialisé, le Canada a une population vieillissante.

L'importante génération des baby-boomers nés dans les années d'après-guerre a dominé les tendances démographiques canadiennes depuis les années 1950. Les départs à la retraite de cette génération ont commencé au début de cette décennie, processus qui s'accélénera au fil des prochaines années. Au Canada, 5,1 millions de personnes atteindront l'âge de 65 ans au cours des dix prochaines années (voir pièce 1).

Pièce 1

La population vieillit dans l'ensemble des provinces et territoires
(65 ans et plus, 2017-2028, en variation de pourcentage)



Source : Le Conference Board du Canada.

Les Canadiens âgés de 65 ans et plus représentent moins d'un cinquième de la population, mais près de la moitié des dépenses en matière de santé.

Le présent rapport porte sur les défis auxquels font face les systèmes de santé du Canada pour répondre aux besoins de la population vieillissante.

La population vieillissante et l'impact sur le coût des soins de santé

La répartition des tranches d'âge au Canada était très différente lors de l'apparition du régime universel d'assurance-maladie il y a cinq décennies.

En 1966, l'âge médian des Canadiens était de 25,5 ans. En 2017, il était de 40,6 ans. On s'attend à ce qu'il atteigne 42,4 ans au cours de la prochaine décennie.

Le vieillissement de la population peut avoir des retombées importantes sur le coût des soins de santé. Ainsi, le coût moyen des soins de santé d'une personne âgée de 64 ans ou moins est de 2 700 \$. Ce coût est quatre fois plus élevé pour les Canadiens de 65 ans et plus, soit de 12 000 \$.

En conséquence, ce groupe d'âge consomme près de la moitié des sommes consacrées aux soins de santé, bien qu'il ne représente que moins d'un cinquième de la population (voir graphique 1). Au cours de la prochaine décennie, cette cohorte représentera une plus grande proportion de la population, ce qui se traduira par une hausse des dépenses en matière de soins de santé.

Au total, les gouvernements provinciaux et territoriaux devront trouver 93 G\$ de plus pour les soins de santé sur une période de dix ans en raison du vieillissement de la population. Parallèlement, le vieillissement de la population entraînera une réduction de la population active, et par conséquent, une baisse des revenus d'emploi et des recettes fiscales.

Il y a quatre principaux facteurs qui feront augmenter la demande en matière de soins de santé au cours des dix prochaines années : la croissance de la population, le vieillissement de la population, l'amélioration de la qualité des soins de santé et l'inflation (en raison de la hausse du prix des médicaments, des services des médecins, de l'entretien des hôpitaux et d'autres dépenses).



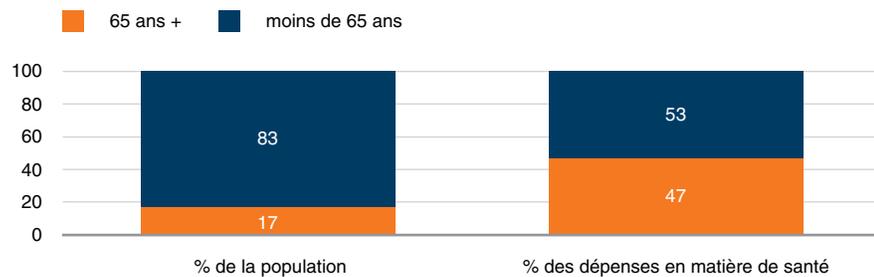
Les transferts fédéraux en matière de santé s'élèvent à **37 G\$** en 2017-2018 par rapport au coût total de **167 G\$** (secteur public).

Le vieillissement de la population est un facteur important de la hausse du coût des soins de santé. Selon le Conference Board, il comptera pour 20 % de l'ensemble de la croissance des dépenses en matière de santé au cours des dix prochaines années.

Graphique 1

Les personnes âgées représentent un cinquième de la population, mais comptent pour 50 % des dépenses en matière de santé

(prévision, 2017-2018, en %)



Sources : Le Conference Board du Canada; Statistique Canada; Institut canadien d'information sur la santé.

À l'heure actuelle, le financement fédéral ne tient pas compte du vieillissement de la population

Bien que la prestation de soins de santé relève principalement des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral partage la responsabilité de financer le système de soins de santé.

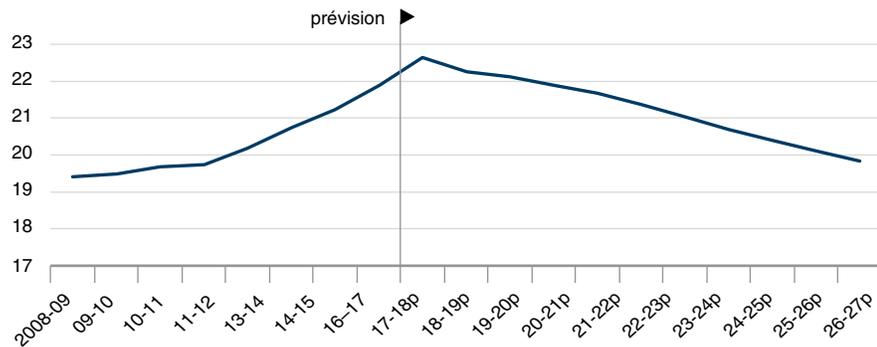
Il le fait grâce aux transferts de fonds fédéraux aux gouvernements provinciaux et territoriaux, principalement par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé (TCS).

Aujourd'hui, le Transfert canadien en matière de santé représente environ 22 % des dépenses publiques totales consacrées à la santé (voir graphique 2). En vertu de la formule de financement actuelle, les provinces et territoires reçoivent

des fonds fédéraux en fonction d'un montant égal par habitant. Le TCS a augmenté de 6,0 % par année au cours de la dernière décennie. Depuis 2017, le taux de croissance du Transfert est limité à 3,0 % ou suit le taux de croissance de l'économie, selon ce qui est le plus élevé.

Graphique 2

Le fédéral absorbe environ 22 % des coûts de soins de santé (TCS en pourcentage des dépenses publiques totales en santé)



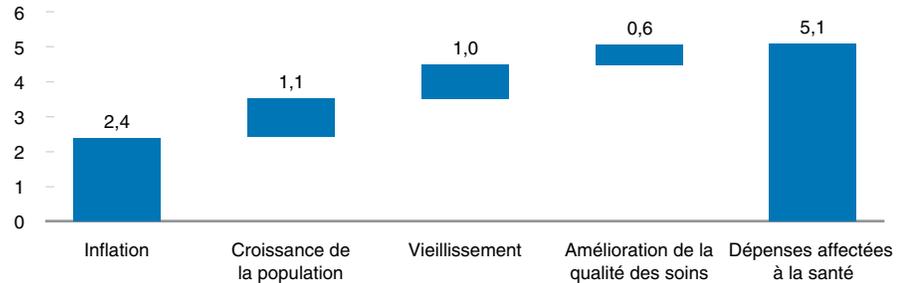
Source : Le Conference Board du Canada.

Si le coût des soins de santé augmente plus rapidement que le taux de croissance de l'économie, les provinces et territoires doivent absorber la différence. Nous prévoyons que ce scénario se concrétisera au cours des prochaines années. Selon nos estimations, le taux de croissance du Transfert canadien sera de 3,7 % par année au cours de la prochaine décennie alors que le coût des soins de santé augmentera de 5,1 % par année (voir graphique 3). En d'autres mots, la contribution fédérale au financement des soins de santé ne suivra pas le rythme de croissance du coût des soins de santé. Si rien n'est fait pour corriger cette situation, la proportion fédérale consacrée à l'enveloppe des soins de santé chutera à moins de 20 % d'ici 2026.

Graphique 3

Pourquoi le coût des soins de santé augmente-t-il?

(prévision, hausse annuelle moyenne en variation de pourcentage, 2017-2026)



Source : Le Conference Board du Canada.

Comment faut-il financer les soins de santé à l'avenir?

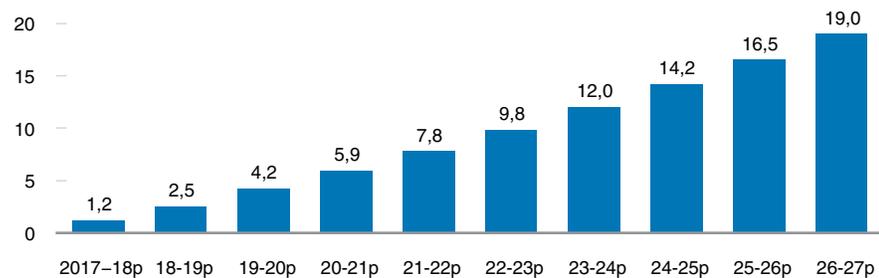
La prestation de soins de santé constitue un service essentiel. Les gouvernements doivent se pencher sur son mode de financement à l'avenir.

Le graphique 4 ci-dessous expose les coûts de santé liés au vieillissement de la population d'un bout à l'autre du pays. La pièce 2 montre le fardeau financier des provinces et territoires en matière de soins de santé au cours des dix prochaines années.

Graphique 4

Coûts de santé attribuables au vieillissement de la population

(en G\$, l'ensemble des provinces et territoires par rapport à 2016-2017)



p = prévision

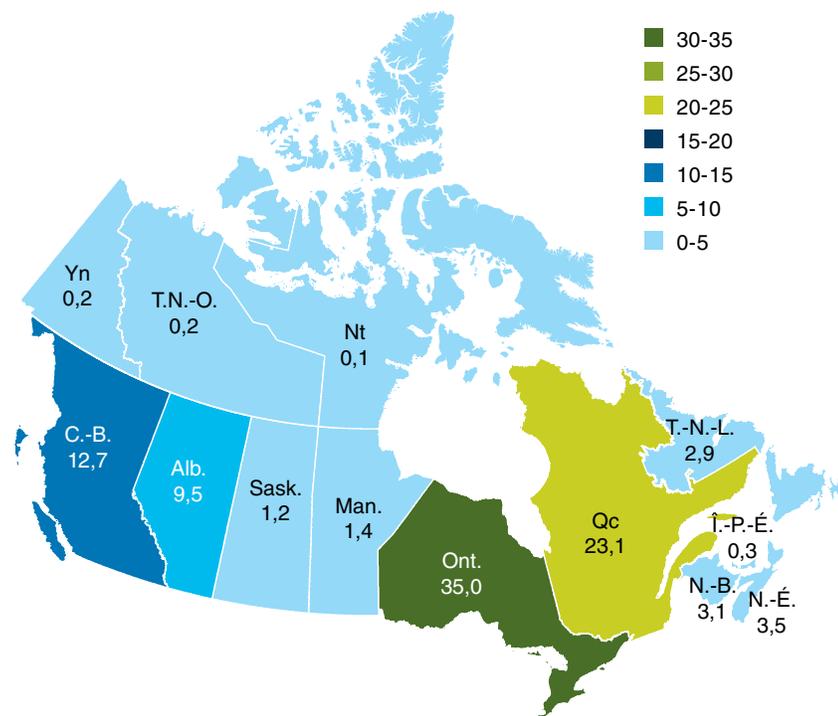
Source : Le Conference Board du Canada.

Il va sans dire que les provinces les plus peuplées auront les plus grandes dépenses en matière de soins de santé. Or, la pièce 2 n'illustre pas le fardeau financier relatif des provinces. Le vieillissement de la population sera plus prononcé dans les provinces atlantiques et au Québec, régions qui connaîtront la plus grande hausse relative de coûts en matière de soins de santé.

Pièce 2

Coûts des soins de santé liés au vieillissement de la population

(en G\$, 2017-2026)



Source : Le Conference Board du Canada.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devront se concerter pour répondre aux besoins en matière de soins de santé des Canadiens. Pour assurer la pérennité du système de santé, il faudra peut-être recourir au resserrement d'autres postes budgétaires ou prévoir des sources de revenu supplémentaires et des modes de livraison des soins de santé plus efficaces. Étant donné les pressions sur les coûts exercées par le vieillissement de la population, le gouvernement fédéral pourrait consacrer des fonds supplémentaires pour aider les provinces à financer les soins de santé de cette population. Nous avons calculé le coût du financement fédéral selon la même proportion qui existe actuellement (environ 22 %). Comme le démontre le tableau 1, la contribution fédérale s'élevait à 281 M\$ en 2017-2018 et progressera jusqu'à 4,3 G\$ en 2026-2027.

Tableau 1
Déboursés potentiels
(en M\$)

	2017*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Sommes cumulatives-total sur dix ans
Canada**	281	573	948	1 342	1 765	2 224	2 716	3 219	3 748	4 312	21 127
T.-N.-L.	5	13	23	33	43	53	62	73	83	95	483
Î.-P.-É.	1	1	2	3	5	7	10	13	16	19	78
N.-É.	8	21	35	50	66	85	105	125	146	168	810
N.-B.	10	23	37	52	67	85	103	121	140	160	798
Qc	79	157	241	328	420	517	620	735	857	986	4 940
Ont.	108	210	368	535	715	915	1 129	1 345	1 569	1 805	8 699
Man.	2	6	12	18	25	32	41	45	49	53	282
Sask.	1	5	9	13	18	23	30	38	47	56	241
Alb.	28	59	91	125	163	202	247	291	339	393	1 938
C.-B.	40	80	136	194	257	325	397	467	541	620	3 057
Yn	0,3	1	1	1	2	2	3	4	4	5	24
T.N.-O.	0,1	0,4	1	1	1	2	2	3	3	4	17
Nt	0,1	0,2	0,3	1	1	1	1	1	1	2	8

*année financière

**Dépenses provinciales-territoriales totales relatives aux soins de santé pour l'ensemble des provinces et territoires (dépenses totales des provinces et territoires excluant les dépenses du gouvernement fédéral)

Source : Le Conference Board du Canada.



Les gouvernements provinciaux et territoriaux devront, au total, trouver **93 G\$** de plus pour les soins de santé sur une période de dix ans en raison du vieillissement de la population.

Ces fonds supplémentaires s'élèveraient à 21,1 G\$, soit 0,6 % des recettes fédérales au cours de cette période. Ces fonds aideraient grandement les provinces et territoires à assumer les coûts liés aux besoins en matière de soins de santé de leur population. À titre d'exemple, cela représenterait l'équivalent d'environ 66 000 nouveaux lits de soins de longue durée.

Résumé

Les provinces et territoires ont de la difficulté à répondre aux besoins croissants en matière de soins de santé de la population vieillissante.

Selon le Conference Board, les gouvernements provinciaux et territoriaux devront, au total, trouver 93 G\$ de plus pour les soins de santé sur une période de dix ans en raison du vieillissement de la population. Parallèlement, le vieillissement de la population entraînera une réduction de la population active, et par conséquent, une baisse des revenus d'emploi et des recettes fiscales.

À l'heure actuelle, les transferts fédéraux en matière de santé destinés aux provinces et territoires ne tiennent pas compte du vieillissement de la population, si bien qu'ils ne sont pas suffisants pour absorber les coûts supplémentaires qui y sont associés. Bien que le gouvernement fédéral ait à faire face à ses propres défis financiers, le financement des soins de santé devrait être prioritaire.

Au Canada, les gouvernements ont collaboré pendant des décennies afin de répondre aux besoins en matière de soins de santé de la population. Ils doivent poursuivre dans cette voie afin de répondre aux besoins de la population vieillissante.

Remerciements

Cette étude a été financée par l'Association médicale canadienne.

Crédibilité. Pertinence. Leadership.

**Veiller aux besoins en matière de soins de santé de la population
vieillissante—Juillet 2018**

Robyn Gibbard

Pour citer cette note de recherche : Gibbard, Robyn. *Veiller aux besoins en matière de soins de santé de la population vieillissante*, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 2018.

©2018 Le Conference Board du Canada*

Publié au Canada | Tous droits réservés | Entente n° 40063028 | *Constitué sous la raison sociale d'AERIC Inc.

Ce document est disponible sur demande dans un format accessible aux personnes ayant une déficience visuelle.

Agent d'accessibilité, Le Conference Board du Canada

Tél. : 613-526-3280 ou 1-866-711-2262 Courriel : accessibility@conferenceboard.ca

MD Le Conference Board du Canada et le logo de la torche sont des marques déposées du Conference Board, Inc. Nos prévisions et travaux de recherche reposent souvent sur de nombreuses hypothèses et différentes sources de données. Ils présentent donc des risques et des incertitudes inhérents à ce genre de travail et ne doivent pas être perçus comme des sources de conseils spécifiques en matière de placements, de comptabilité, de droit ou de fiscalité. Les résultats et les conclusions présentés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les vues des évaluateurs externes, des conseillers ou des investisseurs. Toute erreur ou omission de faits ou d'interprétation, le cas échéant, relève entièrement de la responsabilité du Conference Board du Canada.



Le Conference Board
du Canada

255, chemin Smyth, Ottawa (Ontario)

K1H 8M7 Canada

Tél. 613-526-3280

Télec. 613-526-4857

Ligne info 1-866-711-2262

conferenceboard.ca

